

infortune et nous ôtait toute espérance de la voir finir ; j'en sentais toutes les conséquences ; je voyais le désespoir s'emparer de tout notre monde : les uns voulaient manger tout d'un coup ce que nous avions de nourriture et aller ensuite mourir au pied d'un arbre ; les autres ne voulaient plus travailler, et disaient, pour justifier leur refus, qu'il était inutile de prolonger leurs peines, puisqu'il n'y avait plus d'apparence qu'ils puissent éviter de mourir. » (1)

Au milieu de l'abattement général, notre Récollet seul tint bon et son courage fut encore une fois le salut de tous. Pour détourner ses compagnons de leur projet homicide, il fit valoir les meilleurs raisonnements et employa tous les ressorts de la douceur. Mais dans une telle extrémité, la crainte d'un plus grand mal semble seule capable d'arrêter l'homme sur le chemin du crime. Alors, dit le P. Crespel, « je pris un ton que mon caractère autorisait ; je leur dis avec une force dont ils furent surpris que Dieu était, sans doute, irrité contre nous, qu'il mesurait les maux qu'il nous envoyait aux crimes dont nous nous étions autrefois rendus coupables ; que nos crimes étaient sans doute bien énormes, puisque la punition en était des plus rigoureuses, et que le plus grand de tous était notre désespoir, qui, s'il n'était bientôt suivi du repentir, deviendrait irrémissible. Que savez-vous, mes Frères, continuai-je, si vous ne touchez pas à la fin de votre pénitence ? Le temps des plus grandes souffrances est celui de la plus grande miséricorde, ne vous en rendez pas indignes par vos murmures ; le premier devoir du chrétien est de se soumettre aveuglément aux ordres de son Créateur, et vous, cœurs rebelles, vous voulez lui résister, vous voulez perdre en un instant le fruit des maux que Dieu ne vous envoie que pour vous rendre dignes des biens qu'il destine à ses enfants ; vous voulez devenir homicides ; et pour vous soustraire à des souffrances passagères, vous ne craignez pas de vous précipiter dans des tourments qui n'ont de bornes que l'Eternité. Suivez donc votre criminelle résolution, accomplissez votre horrible dessein, j'ai fait mon devoir ; c'est à vous à penser que vous êtes perdus pour toujours. J'espère cependant, ajoutai-je, que, parmi vous, il y aura du moins quelques âmes assez attachées à la loi de leur Dieu, pour avoir égard à ma remontrance, et qu'elles se joindront à moi

(1) Lettre Ve.

pour
tenir.

« I
rètère
leque
de la
impat
une v
pas n
ordin

La
éloqu
se fap
mais
le len
messe
Esprit
dite, l
ne se
tion d
air joy

! (1) L